



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 14 JAN. 2021

18 JAN. 2021

Réf. : 20-039806-A/ BDC-CE / sd
V/Réf. : L/PMH/MM - 2020-11-19

Monsieur le Député,

Cher Pierre,

Vous m'avez fait part de vos préoccupations concernant la redéfinition territoriale des zones de compétences de la gendarmerie et de la police nationales prévue par le Livre blanc de la sécurité intérieure.

Attentif à vos observations, je souhaite vous apporter les précisions suivantes.

A l'occasion de sa visite en Haute Garonne le 9 octobre 2020, le Premier ministre, lors de la signature du premier contrat de sécurité intégrée, a effectivement indiqué vouloir « ouvrir la voie, côté Etat, à une réflexion prudente, concertée, sur le redécoupage des zones de police et de gendarmerie, que je vais demander aux préfets de conduire ».

Je comprends vos interrogations et souhaite vous indiquer dès à présent qu'aucune décision ne sera prise dans la précipitation et sans concertation.

Cette ouverture fait écho au Livre blanc de la sécurité intérieure, que j'ai publié en novembre. Il préconisait notamment de mieux faire coïncider la répartition des forces avec les caractéristiques des territoires par une révision du régime de la police d'Etat et une adaptation des critères liés aux seuils de population. La question de la mise en cohérence autour des agglomérations (police d'agglomération, polices municipales d'agglomérations), et dans les territoires plus périphériques et ruraux a été évoquée.

S'il n'est pas question de remettre en cause notre modèle, qui voit agir deux forces complémentaires, police nationale et gendarmerie nationale, il me semble légitime de reposer la question de leur implantation territoriale, sans préjugé aucun, dans le sens d'une organisation plus efficiente.

Si des zones étaient identifiées dans votre département, je demanderai alors à la préfète de conduire ce travail d'analyse selon une méthode précise. Elle consiste à poser d'abord, en lien avec les élus, un diagnostic partagé et consolidé, ainsi qu'à objectiver les améliorations espérées. Elle sera complétée ensuite par un travail d'évaluation des adaptations nécessaires et des coûts induits, mené par les directions générales de la police et de la gendarmerie nationales.

.../...



C'est à la lumière de ces travaux, que je déciderai des évolutions éventuelles, dans le souci constant d'apporter aux populations et aux élus des communes concernées le meilleur niveau de sécurité.

Les élus locaux seront évidemment sollicités dans le cadre des travaux conduits par les préfets de département.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Madame Agathe CURY, conseillère parlementaire au sein de mon cabinet, à l'adresse mail suivante : agathe.cury@interieur.gouv.fr ou au numéro suivant : 07.87.11.02.46.

En espérant que ces informations répondent à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérald DARMANIN', with a stylized flourish at the end.

Gérald DARMANIN